

Pour mieux débiter en Île-de-France

Beaucoup de jeunes débutent leur carrière dans les académies de Créteil et de Versailles. Pour le second degré, les spécificités du mouvement intra conduisent à des débuts particulièrement difficiles, notamment dans les zones de remplacement. Beaucoup sont affectés dans des établissements où se conjuguent difficultés des élèves issus de milieux défavorisés et difficultés à exercer le métier. On constate de plus en plus de services partagés sur deux, voire trois établissements. Dans le premier degré, la situation n'est pas meilleure avec le recours trop fréquent aux listes complémentaires qui se trouvent dans une situation identique sans formation préalable.

Des conditions d'accueil et d'affectation améliorées

Le Sgen-CFDT revendique :

- une affectation respectueuse des personnels ;
- des conditions négociées et garanties pour faciliter l'entrée en fonction : aide administrative pour les démarches, contact facilité avec les services sociaux, logements à disposition, en particulier pour ceux qui sont affectés au dernier moment ;

Une arrivée mieux préparée dans les écoles et les établissements

L'autonomie des écoles et des établissements ne doit pas être une vue de l'esprit : elle doit favoriser la mise en place d'actions en direction des débutants.

Le Sgen-CFDT revendique :

- une prise de contact, préalable à tout enseignement, avec l'école ou l'établissement grâce à des enseignants référents ;
- une aide à l'intégration, un échange sur les pratiques, un accompagnement et un soutien personnalisé rapide suivant les problèmes rencontrés ;
- des projets d'école ou d'établissement comportant un volet définissant les actions pour l'accueil des nouveaux, en particulier quand ils débutent. Dans le second degré, une des attributions du conseil pédagogique pourrait consister à faire des propositions validées ensuite par le conseil d'administration.

- une véritable concertation entre les rectorats d'Île-de-France ainsi que les inspections académiques pour trouver des solutions aux problèmes posés aux débutants ;
- une réflexion sur l'affectation des débutants dans les académies et les départements avec l'objectif de réserver des postes dans des écoles et des établissements où les conditions d'enseignement ne sont pas les plus difficiles ;
- pas de nomination sur plusieurs établissements et pas d'affectation hors discipline dans le second degré ;

- le retrait des modifications du décret sur les obligations de service qui dégradent considérablement l'entrée dans le métier dans le second degré, et l'ouverture de négociations pour prendre en compte les réalités du métier ;

- avec l'Union des fédérations de fonctionnaires CFDT, un engagement de l'État en tant qu'employeur tant au niveau de la recherche que du financement du logement de toutes les catégories de personnels de l'Éducation nationale.

De l'IUFM aux premières années de titulaires : prendre le temps est une urgence

Le métier d'enseignant est un métier qui s'apprend, non seulement pendant la formation initiale à l'IUFM, mais pendant toute la carrière avec le temps de réflexion nécessaire.

Le Sgen-CFDT revendique :

- des stages de découverte du métier pour mieux connaître la carrière dans laquelle les futurs enseignants s'engagent ;
- le maintien du mémoire professionnel, les conditions garanties pour une élaboration sereine, afin que chaque enseignant soit initié à l'analyse de pratiques nécessaire pour progresser dans le métier ;
- une formation pédagogique plus poussée pour tous les maîtres : connaissance des apports des recherches pédagogiques, apprentissage du travail en équipe, dimension psychologique, initiation aux différentes formes d'enseignement, gestion de la classe, prise en compte des difficultés des élèves...
- une décharge horaire favorisant une entrée progressive dans le métier. Cela permettrait aux nouveaux personnels d'avoir davantage de temps pour la prise de distance nécessaire dans l'exercice du métier, et pour les recherches et les préparations de cours qui nécessitent plus de travail les premières années ;
- le développement de la formation continue afin de compléter la formation initiale pour tous les enseignants dès les premières années et tout au long de la carrière.

